

Extension du pas de tir – Centre Régional de Tir à l'Arc de Riom

29 novembre 2021

CONTEXTE

I. Le projet

Dans le cadre de la labélisation « Terre de jeux 2024 », le Centre Régional de Tir à l'Arc (CRTA) de RLV est retenu comme Centre de Préparation aux Jeux (CPJ). L'équipement communautaire figure aujourd'hui dans le catalogue des délégations internationales qui pourront venir s'entraîner à Riom en attendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. A ce titre, il est proposé une extension du pas de tir extérieur actuel qui compte 54 postes de tir sur la distance olympique de 70m, auquel s'ajoutera 24 postes de tir supplémentaires. L'implantation des 26 cibles supplémentaires nécessite un terrain à minima de 75m de large sur 130 m de long.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la communauté d'agglomération souhaite acquérir l'assiette foncière nécessaire soit 6 parcelles et 1 fossé.

C'est dans cette perspective que la SAFER Auvergne Rhône Alpes a été chargée par Riom Limagne et Volcans, via une prestation d'assistance à maîtrise foncière en date du 25 septembre 2019, de :

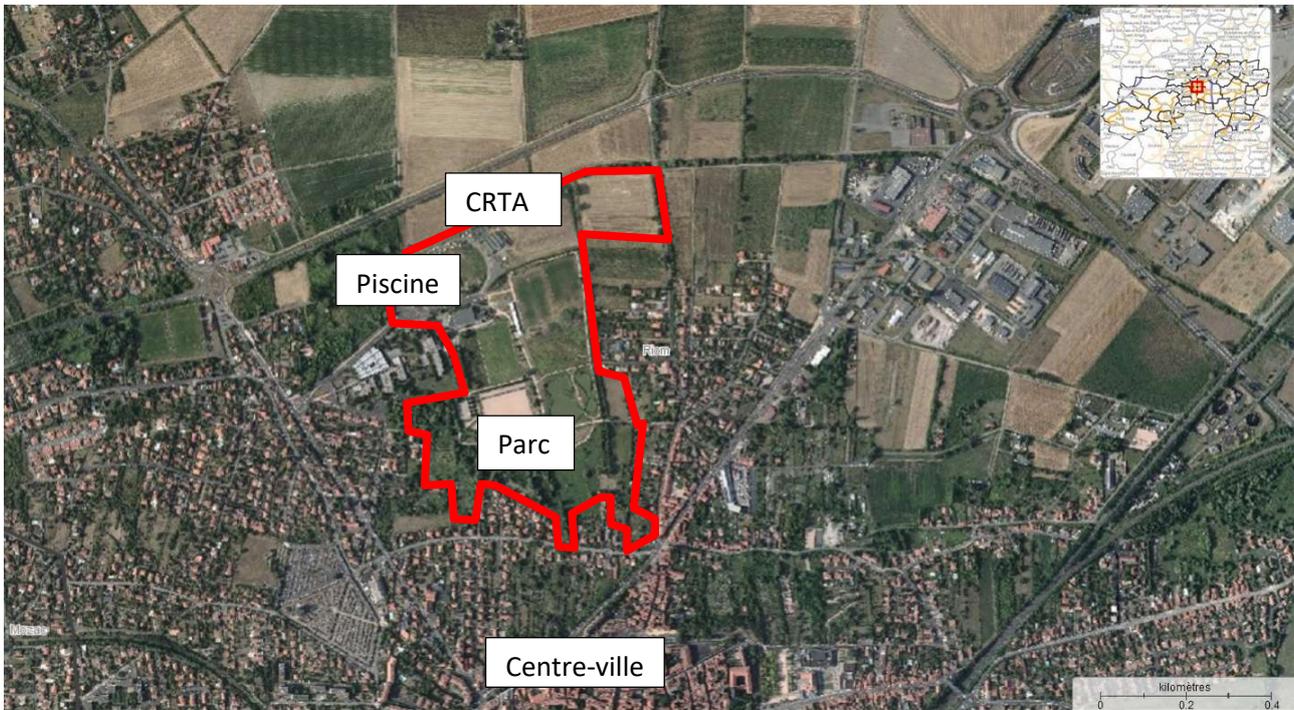
- Réaliser un diagnostic du foncier,
- Recueillir les intentions des ayants-droits,
- Négocier avec les propriétaires et les exploitants la réalisation des promesses de vente.

Ces différentes étapes successives ont été réalisées jusqu'au recueil des promesses de vente.

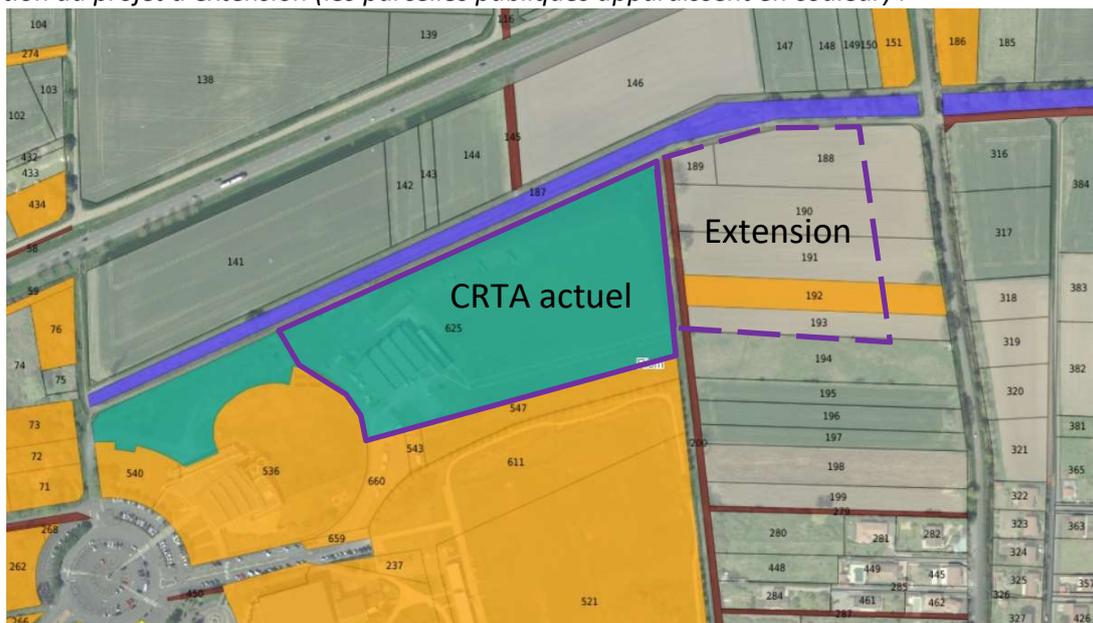
II. Localisation du site

Le Centre Régional de tir à l'Arc (CRTA) de Riom prend place au sein de la vaste zone dédiée aux sports et aux loisirs du Cerey qui s'étend sur 36 ha au nord de Riom.

Ce site comprend notamment le gymnase de l'amitié, la piscine Beatrice Hess, le parc du Cerey et le CRTA.



Localisation du projet d'extension (les parcelles publiques apparaissent en couleur) :



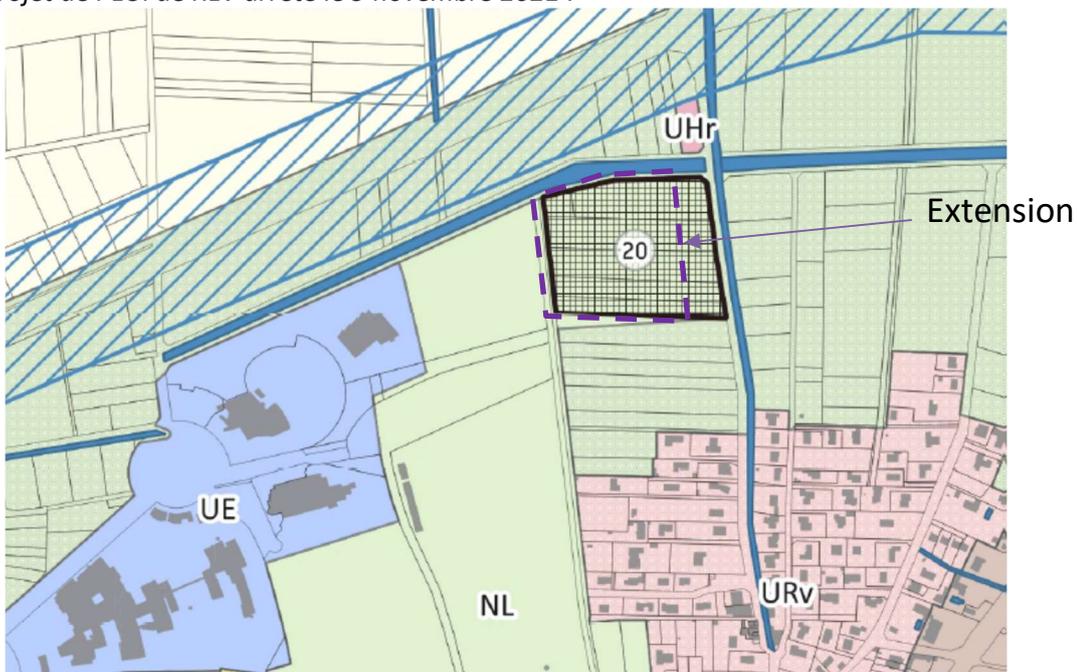
III. Les zonages en vigueur

Le Plan Local d'Urbanisme de Riom en vigueur classe ce terrain en zone naturelle de loisirs (NL) qui vise à conserver le caractère majoritairement naturel des lieux et destinée à accueillir des aménagements de valorisation du site ainsi que des équipements de sport et de loisirs.

L'intégralité du secteur est couverte par un emplacement réservé (n°24 au PLU actuel) dont la vocation est l'extension du pas de tir du CRTA. Cet emplacement réservé est au bénéfice de Riom Limagne et Volcans.

Dans le projet de PLU arrêté le 9 novembre, le zonage naturel loisirs ainsi que l'emplacement réservé sont maintenus.

Extrait du projet de PLUi de RLV arrêté le 9 novembre 2021 :



Au plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations (PPRNPI), ce secteur est entouré de zones inondables, ce qui grève fortement une ouverture future à l'urbanisation à vocation d'habitat.

Extrait du PPRNPI de l'agglomération riomoise en vigueur (les zones inondables apparaissent en bleu):



I. Schéma d'aménagement



-  passage busé
-  chemin en GNT
-  piste du pas de tir – objectif : accessible PMR
-  clôture panneaux rigide H = 2,00m
-  merlon 4m de hauteur
-  Raccord Fourreau

II. Calendrier prévisionnel de travaux

- Début 2022 : Consultation marché des travaux
- Mars- avril 2022 : acquisition du terrain et bornage de celui-ci
- Juin à l'automne 2022 : Terrassement (à caler avec les travaux de la piscine, pour récupérer la terre) + création du pas de tir sur l'extension / pose des coffrets électriques et busage du fossé
- Fin 2022 : pose de la clôture et réception des travaux

III. Budget prévisionnel de l'opération

	Dépenses (hors taxes et frais notariés)
Prestation SAFER	2 650 €
Achat des terrains	24 272 €
Frais d'éviction	25 770 €
Travaux	141 480 €
TOTAL	194 172 €

LES MESURES ENVISAGEES POUR LA GESTION DU SITE

I. Planning d'utilisation de l'équipement

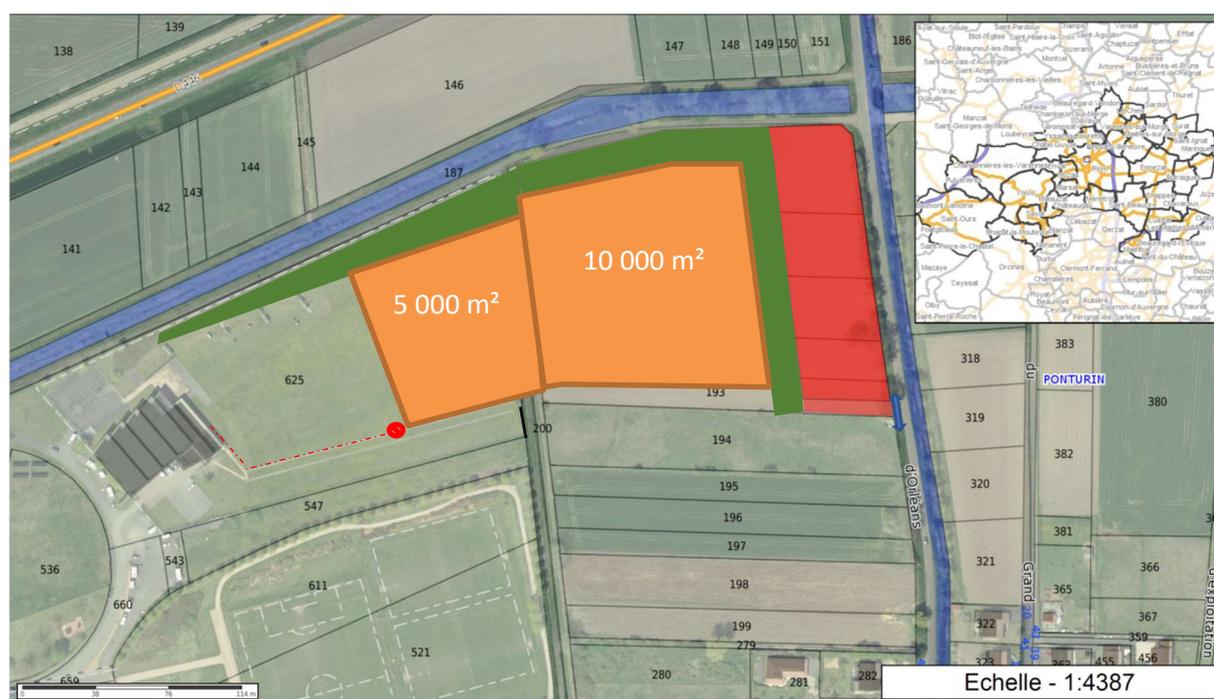
Le pas de tir extérieur du CRTA (partie actuelle + extension) sera utilisé intégralement lors des manifestations d'envergure, à savoir 4 à 5 fois / an, sur les périodes suivantes :

- Mai / juin : Manche Division Nationale 1 (sur 4 jours) – Tournoi National Jeunes (sur 4 jours) – Championnat de France UNSS (sur 4 jours).
- Juillet/ début août : Championnat de France (sur 10 jours) – Manche de Coupe du Monde (TNJ) sur 1 semaine.

Dès 2022, les Archers Riomois espèrent accueillir les premières délégations des Jeux Olympiques. Ces délégations viendraient sur la période estivale et pour une durée d'1 à 3 semaines.

II. Utilisation agricole du site

Une partie de la surface extérieure de l'équipement n'est utilisée que sur la période de mai à août, lors des événements sportifs, des stages, des formations et des entraînements. Cette surface s'étend sur 1.5 ha (voir plan ci-dessous). Ainsi, il est envisageable d'avoir une vocation agricole de cet espace en dehors des périodes d'utilisation sportive.



Cependant, plusieurs contraintes doivent être prises en compte pour l'utilisation du site pour une vocation agricole, notamment :

- Impossibilité de travailler le sol en profondeur (labour interdit) ;
- Mécanisation lourde difficile à mettre en place du fait des accès et de la sécurisation du site (merlons et grillages) ;
- Pas d'animaux lourds qui dégraderaient la planéité du terrain et qui dégraderaient les merlons de sécurité ;

Des partenariats sont, actuellement, en cours de discussion avec des éleveurs locaux pour mettre en pâturage ces parcelles selon les conditions citées.

Ce projet constitue une opportunité d'expérimenter l'utilisation partagée d'un équipement communautaire dans la volonté de répondre à deux enjeux majeurs de la Communauté d'Agglomération que sont l'ambition d'un rayonnement sportif national et le soutien de l'activité agricole.